

N°990

du 24
JANVIER
2017



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Descente dans les chiffres de quelques grandes sociétés en 2016-2017

Le niveau de contribution dans le budget de l'Etat

** CEET, SALT, SNPT, Postes, Port, Togotélécom, TdE, WACEM, NSCT*

P.3 FOOTBALL / CAN 2017 / 3è Match TOGO - RDC

Les Eperviers vont mouiller le maillot

** «On n'a pas envie de partir...» Claude Le Roy*

** Faure Gnassingbé appelle à la mobilisation de tous*



Les Eperviers en séance d'entraînement dans une bonne ambiance

P.3 Exécution du budget de l'Etat / A 3 mois de la fin 2016 et par rapport à 2015

Le niveau du service de la dette, réglé, augmente de 124,68%

P.7 Interview de M. AGBOSSOUMONDE Aristide, Coordonnateur National du PRADEB

«...en 2017, 1,5 milliards CFA budgétisés pour accompagner 3.000 femmes et 200 jeunes...»

PA-LUNION

.com

L'actualité nationale et internationale en vrai

24h/24

www.pa-lunion.com

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- Abonnement: Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

AZIMUTS INFOS

Des contes de notre enfance transmis depuis des millénaires

Ils sont toujours très populaires et des stars des dessins animés modernes, et pourtant ces contes ont traversé non pas des siècles mais des millénaires, et ce sans prendre une ride. Ainsi, La Belle et la Bête aurait environ 4.000 ans, Jacques et le Haricot magique, 5.000 ans et la légende de Faust 6.000 ans.

Il était une fois, il y a très, très, très longtemps... C'est peut-être ainsi que devraient commencer certains contes populaires. Au 19^e siècle, Wilhelm Grimm pensait déjà que beaucoup d'histoires qu'il avait popularisées étaient plus anciennes que les langues indo-européennes. D'autres les voyaient plus récentes, car il leur semblait improbable que ces histoires se soient transmises sur autant de générations sans support écrit. Mais une recherche suggère qu'un certain nombre de contes existaient dans les traditions orales indo-européennes bien avant qu'ils soient écrits, donnant ainsi raison à Grimm.

En utilisant des méthodes de phylogénétique habituellement employées par les biologistes de l'évolution, pour décrire les liens entre les espèces, Jamshid Tehrani, un anthropologue de l'université de Durham, et Sara Graca Da Silva de la nouvelle université de Lisbonne, ont étudié les liens entre des histoires du monde entier. Leur étude est paru dans Royal Society Open Science. L'objectif était de trouver les origines des contes.

Les contes se sont transmis à la fois verticalement dans les populations ancestrales, des parents aux enfants, mais aussi horizontalement, entre sociétés contemporaines. Dans leur article, les chercheurs montrent que les traditions orales des contes trouvent probablement leur origine bien avant l'émergence de la littérature, comme l'explique Sara Graca Da Silva : " Certaines de ces histoires remontent beaucoup plus loin que les premiers enregistrements littéraires, et bien plus loin que la mythologie classique - certaines versions de ces histoires apparaissent dans des textes latins et grecs -, mais nos résultats suggèrent qu'ils sont beaucoup plus vieux que cela."

Des histoires racontées dans une langue indo-européenne disparue. Par exemple, des contes comme La Belle et la Bête ou Le nain Tracassin, populaire en Allemagne, remonteraient à plusieurs milliers d'années, même avant l'apparition des langues comme l'anglais ou le français. Ces deux contes ont été écrits au 17^e et au 18^e siècles et ont des équivalents dans la mythologie grecque et romaine. Mais la reconstruction de l'arbre des contes montre qu'ils sont encore plus anciens.

Le nain Tracassin est un des contes de Grimm et possède de nombreuses variantes. Au Royaume-Uni, il s'appelle Tom Tit Tot, et en France on le trouve aussi sous le nom d'Outroupistache. Tracassin apparaît dans Shrek 4 où il est l'un des principaux personnages. La Belle et la Bête a été écrit pour la première fois par l'auteure française Gabrielle-Suzanne Barbot de Villeneuve et sa version a ensuite été reprise par Jeanne-Marie Leprince de Beaumont. Ces contes auraient en réalité environ 4.000 ans.

Jacques et le Haricot magique, quant à lui, trouve ses racines dans un groupe d'histoires regroupées autour du thème d'un garçon qui vole le trésor d'un ogre. Cette histoire aurait environ 5.000 ans. Plus vieux encore : Le Forgeron et le diable, qui raconte l'histoire d'un forgeron qui vend son âme en faisant un pacte avec le diable pour acquérir des pouvoirs surnaturels. Ce thème faustien remonterait à 6.000 ans, à l'âge de bronze.

Pour Jamshid Tehrani, " nous estimons qu'il est assez remarquable que ces histoires aient survécu sans être écrites. Elles étaient racontées même avant que l'anglais, le français et l'italien existent. Elles ont probablement été dites dans une langue indo-européenne éteinte."

De quand date l'invention de la roue ?

Il est coutume de situer l'invention de la roue quelque part en Mésopotamie, aux alentours de 3.500 à 3.000 ans avant J.-C. Pourtant, la trace d'une roue de véhicule remontant à quelques siècles plus tôt aurait été trouvée en Ukraine.

La roue est peut-être l'une des plus belles inventions de l'Homme. Il est communément admis que cette idée révolutionnaire - comme l'invention de l'écriture - est née en Mésopotamie - l'actuel Irak -, aux alentours de 3.500 ans avant notre ère.

Les Sumériens utilisaient en effet des rondins de bois pour déplacer des objets lourds tels que des pierres. Ce n'est que plus tard que l'idée de vider certaines parties de la pièce est venue, pour en réduire le poids. Quant aux rayons, ils ne sont apparus que vers 2.000 ans avant J.-C.

La plus vieille roue du monde

Cependant, l'invention de la roue pourrait être un peu plus ancienne encore. Elle se situerait plutôt du côté des sites lacustres du pourtour alpin. Une petite figurine en terre cuite datant d'environ 4.000 avant J.-C. et représentant un chariot a en effet été retrouvée en Ukraine.

Des dessins de chars à quatre roues sont gravés sur des céramiques polonaises à peine plus récentes. Quant à la plus ancienne véritable roue en bois montée sur un axe jamais retrouvée, localisée en Slovaquie, elle a été datée de 3.340 à 3.030 avant J.-C.

L'invention de la roue et la charrue

La seule certitude est que l'invention de la roue a révolutionné le monde. Elle a totalement modifié la façon de concevoir les transports, permis de rendre plus efficace la traction animale (charrue) et, un peu plus tard, mené à l'invention des moulins à eau, à vent puis des turbines à l'origine de la production d'électricité.

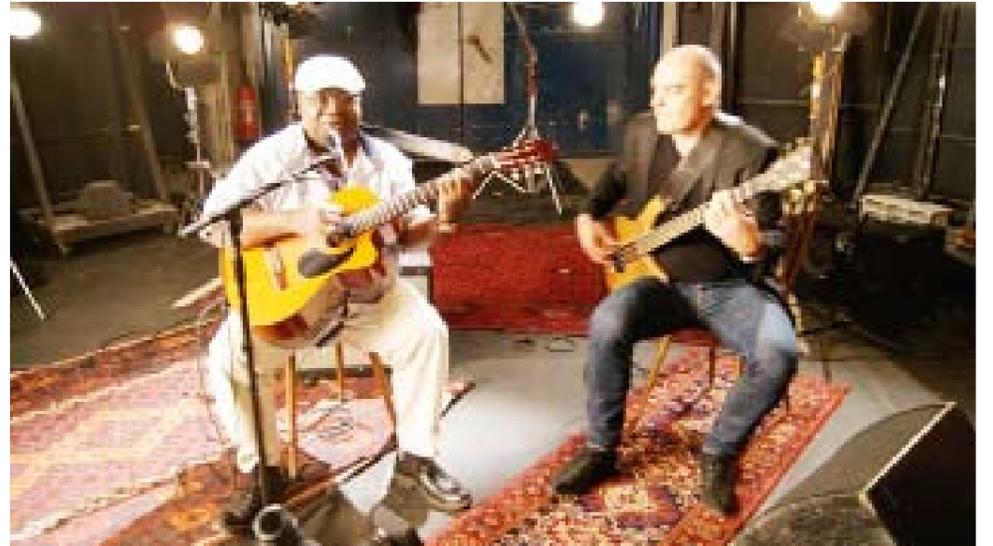
Musique

Jean SANGALLY, un Brassens noir à Lomé ce 4 février à l'Institut Français de Lomé

Jean SANGALLY de part ses origines (Cameroun) est un artiste multi culturel qui impose son blues entre l'Afrique, les Etats unis et l'Europe. Apôtre d'un blues noir chanté dans la langue de Molière, le troubadour ainsi que son spectacle se pose naturellement à la croisée des chemins où se rencontre les maîtres du blues Américains, Bill Deraime et Georges Brassens.

Jean SANGALLY avec toute sa générosité vous entrainera donc sur " les routes du blues" avec sa voix chaude, sa dextérité à la guitare. Il sera accompagné de son fidèle bassiste Eric Diochon et rendra hommage à ses diverses influences.

Vous pourrez ainsi découvrir dans son spectacle les blues de Robert Johnson, Muddy Waters



ou BB King ainsi que ses propres créations en blues sans oublier un hommage à Georges Brassens.

Certains journalistes ont dit de lui

que : " Sangally est un conteur d'histoire du blues, de la vie quotidienne avec des mots toujours colorés, parfois excessifs et d'où

coule le miel de belles harmonies..."

4 FÉVR. / 20H00 | 1500 FCFA & 3000 FCFA - LOMÉ

Exposition

Une expo sur le street art à Lomé du 11 février au 11 mars

L'expo dénommée " QUAND LA RUE S'INVITE À L'INSTITUT FRANÇAIS DU TOGO... Ballade urbaine... ET NOUS INVITE À FAIRE UNE " BALLADE URBAINE " aura lieu à l'Institut Français de Lomé du 11 février au 11

mars. L'exposition sera présentée sous forme de déambulation, les visiteurs pourront librement circuler entre les espaces au sein desquels des univers différents seront proposés. Les imaginaires des visiteurs seront

sollicités pour envisager les différents aspects de la culture urbaine autour de laquelle veulent échanger les artistes à travers la représentation de personnages, la mise en scène de couleurs et de lettrages...

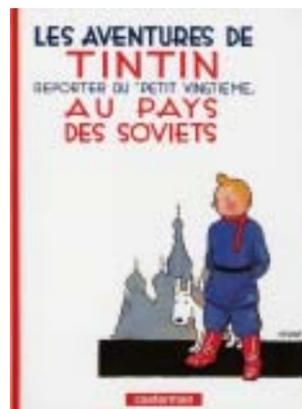
Alors que le street art a connu une explosion dans le monde, le graffiti a commencé à apparaître au

Togo dans les années 2000. Pionnier de ce style dans les rues de Lomé, l'artiste graffeur Sitou (SMI) accompagné de ses comparses Patriot et Trez propose, après déjà près de quinze années de travail, d'élargir son horizon et de donner une nouvelle dimension au street art et à ses recherches artistiques.

Bandedessinée

Tintin et les Sovièts

En toute logique, Tintin devrait être mort ! Si Hergé avait été un tant soit peu raisonnable, son héros n'aurait jamais dû survivre à sa première aventure, et nous n'en serions pas là à en parler aujourd'hui. Dès la deuxième page, il se retrouve dans un train qui explose. Aucun survivant, sauf lui et Milou. Puis le jeune journaliste survit à un bombardement et à une collision, encore, avec un train lancé à toute vitesse sur sa voiture. Tout cela avant même d'arriver en URSS. Des accidents, des bastonnades, des explosions, des ours, des exécutions, des tortures, le froid glacial, rien ne lui est épargné. C'est ce qui frappe à la (re)lecture de Tintin au pays des Sovièts (1930) : cette formidable capacité de trompe-la-mort du personnage de bande dessinée, qui va le suivre dans tous ses futurs épisodes - même si la revue de l'Association médicale canadienne a estimé que c'était l'enchaînement de ces pertes de connaissances qui avaient coupé toute puberté et libido chez lui. Tintin est un héros immortel, qui ne grandit pas. Pourtant, ses aventures se sont terminées avec la mort de Hergé en 1983. Depuis, rien, ou presque. Des dessins animés (excellents),



un film de Spielberg, la parution d'un album inachevé, l'Alph-Art, des produits dérivés... Pour faire vivre le personnage, les éditions Moulinsart et Casterman ont décidé de publier une version colorisée de Tintin au pays des Sovièts. Les éditeurs ont vu les choses en grand : 300 000 exemplaires à 14,95 euros, 50 000 d'une version collector deux fois plus chère et événements en pagaille.

Hergé Tintin au pays des soviets, version couleur Editions Moulinsart et Casterman, 14,95 €.

Philippe Goddin Hergé, Tintin et les Sovièts : la naissance d'une œuvre Editions Moulinsart, 45 €.

Numérique

Amazon et Apple mettent fin à leur exclusivité sur les audiolivres

Les deux entreprises étaient dans la ligne de mire de la Commission européenne après une plainte déposée par l'association allemande des éditeurs et des libraires.

La Commission européenne a salué, dans un communiqué, l'ac-

cord mettant fin, le 5 janvier, à toute obligation d'exclusivité concernant la fourniture et la distribution d'audiolivres entre Audible, la filiale d'Amazon, et Apple. L'accord d'exclusivité a été passé avant 2008, date du rachat d'Audible par Amazon.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Révisé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction Jean AFOLABI

Rédaction Sylvestre D. Hervé AGBODAN Maurille AFERI Pater LATE Kossiwa TCHAMDJA Koffi SOUZA Alan LAWSON Abel DJOBO Tony FEDA

Service photographie Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature LAWSON Laté

Graphisme Guillaume BOGLA

Descente dans les chiffres de quelques grandes sociétés en 2016-2017

Le niveau de contribution dans le budget de l'Etat

* **CEET, SALT, SNPT, Postes, Port, Togotélécom, TdE, WACEM, NSCT**

Late Pater

En prélude au vote du budget général de l'Etat, chaque année, tous les directeurs généraux des sociétés d'Etat sont obligés de passer devant la Commission des finances et du développement économique. L'exercice consiste à revisiter la situation financière de ces sociétés dans le but de valider le chiffre de leurs contributions au budget de l'Etat pour l'exercice à venir. En décembre 2016, ils étaient présents devant les députés : Abi Kao, représentant du directeur de la CEET ; Contre-amiral Adégnon Fogan Kodjo du Port ; Agbétonyo Kwanu, représentant du directeur de la TdE ; Atcha-Dédji Affoh de Togo cellulaire ; Kézié Abalo Michel de la SNPT ; Komlan Kowo Pascal, représentant du directeur de la SALT ; Kwasi Kwasi Dzodzro de la Société des postes ; Namfame Nana

de la NSCT ; Outchantcha Awim Sylvain de la SAFER ; Pekemsi Kudjow-Kum de la LONATO et Tagba Atafeitom de Togo télécom. Et voici ce qui ressort des informations fournies au siège de l'Assemblée nationale.

« Vu la situation financière de la **Compagnie d'énergie électrique du Togo (CEET)**, avec un report à nouveau déficitaire de 12,4 milliards de francs Cfa dû aux résultats déficitaires des anciennes gestions, la CEET ne pourra pas contribuer en termes de dividendes au budget de l'Etat, gestion 2017.

Sur la base des données fournies par la **Société aéroportuaire de Lomé-Tokoin (SALT)**, la prévision de l'impôt sur les sociétés pour 2016 s'élève à 44,1 millions de francs Cfa et la réalisation estimée se chiffre à 209,9 millions de francs Cfa, soit 476% d'augmentation. Cette évolution favorable s'explique par le fait



Vue d'une carrière de la SNPT

que la SALT avait prévu au titre de l'impôt sur les sociétés un impôt minimum forfaitaire d'un montant de 44,1 millions de francs Cfa compte tenu de son résultat prévisionnel. La réalisation probable en 2016 d'un résultat nettement supérieur aux prévisions, compte tenu de l'amélioration de l'exploitation, permettra à

la SALT de verser plutôt un impôt sur les sociétés. En plus, la SALT détient des participations au capital d'autres sociétés ; elle perçoit à ce titre, et le cas échéant, des dividendes auprès de ces sociétés. Ces produits sont pris en compte dans le calcul de son résultat fiscal qui permet de déterminer sa contribution

au budget de l'Etat en termes d'impôt sur les sociétés et de dividendes. En 2017, la SALT prévoit un déficit malgré l'augmentation du trafic avec l'opérationnalisation de la nouvelle aéro-gare : l'opérationnalisation a non seulement contribué à l'accroissement du trafic mais a aussi occasionné une augmentation des charges de structure et de fonctionnement qui ne sont pas encore entièrement couvertes par les recettes d'exploitation ; ce qui justifie une **prévision de résultat déficitaire en 2017**. Cette opérationnalisation a ainsi créé de nouveaux besoins en ressources humaines pour assurer l'exploitation et la maintenance. La SALT a alors prévu augmenter en 2017 l'effectif de son personnel pour couvrir ces besoins. Et pour se donner les moyens d'assurer la maintenance de la nouvelle aéro-gare, la SALT doit procéder à des recrutements mais aussi à l'amélioration des conditions de travail de ses salariés. Ceci passe par la mise en norme de l'accord collectif de travail et la prévision de cotisations de retraites complémentaires pour les agents d'exécution. Parallèlement, les investissements de 2017 communiqués par la SALT sont estimés à 1,2 milliard de francs Cfa. Enfin, par rapport à la redevance de réhabilitation de l'Aéroport de Lomé (AIGE), les prévisions de 2017 ne connaîtront qu'une progression de 5% par rapport au collectif budgétaire 2016. Cette faible progression de la redevance de réhabilitation de l'AIGE s'explique par le paiement des intérêts en 2017 sur l'emprunt de l'Eximbank Chine relatif à la réhabilitation de l'AIGE. En effet, il est créé une redevance afin de rembourser l'emprunt Eximbank Chine. Pour le moment, l'amortissement étant différé, seul le montant des intérêts à payer en 2017 est prévu aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Selon les données fournies par la **Société des postes du Togo (Spt)**, les résultats nets sont dans une tendance baissière de 2015 à 2017. Dans le cadre de l'élection présidentielle de 2015, la Poste a engrangé des revenus exceptionnels (479 millions de francs Cfa) au titre des prestations à la CENI (transport et acheminement du courrier et des procès-verbaux entre les CELI et le site central et paiement des agents électoraux). Seulement,

ces revenus engrangés par ces activités ont permis de doper le chiffre d'affaires de la Poste pour le compte de l'exercice 2015. Etant donné qu'il n'est pas prévu les mêmes activités en 2016 et 2017, les réalisations budgétaires vont connaître une légère baisse ; ce qui justifie la diminution de la contribution de la Spt au titre de ces années. A noter que le capital social de la Poste était de 900 millions de francs Cfa en 2012. Par la règle des reports des bénéfices successifs engrangés depuis 2013, la Poste a pu combler ce gap. Les capitaux propres étant devenus positifs, la Poste a enregistré en 2015 un capital propre de 921 millions de francs Cfa positifs et attend, pour 2016, un niveau de capital de 1,7 milliard de francs Cfa.

En investissements pour 2017, il est prévu la réhabilitation des structures du wharf par la **Société nouvelle des phosphates du Togo (SNPT)**. Depuis 2014, d'autres investissements sont faits : achat des nouveaux engins au niveau des mines (excavateurs, pelles hydrauliques, engins auxiliaires, etc.), réhabilitation des anciens engins qui sont toujours en production, réhabilitation du pont situé sur le lac Togo, remplacement de certains éléments des chaînes de production. Au titre de l'année 2017 par rapport à 2016, il est constaté une **forte baisse de l'impôt sur les sociétés contrairement à une hausse de dividende** de la SNPT. La détermination de l'impôt sur les sociétés à payer se fait sur la base du résultat fiscal tandis que les dividendes sont adossés au résultat net comptable d'un exercice donné. La prévision des dividendes de la SNPT pour 2017 prend en compte les arriérés de paiement des exercices antérieurs. Pis est, la valeur ajoutée du phosphate a diminué de 22,2% en 2016 contre une hausse de 0,1% en 2015. Cette situation s'explique par une diminution de la production du phosphate en 2016 par rapport à 2015 : de 1,2 million de tonnes à 0,9 million de tonnes, soit une baisse de 22,6%. Cette baisse serait en lien avec la chute des prix de cette matière première sur le marché mondial. D'où les mesures éventuelles de transformation du phosphate en produits dérivés (engrais...) pour créer plus de valeur ajoutée, et de recherche de nouveaux partenaires.

Au **Port autonome de Lomé**, les investissements de 15 milliards de francs Cfa prévus en 2017 sont destinés à la poursuite des travaux relatifs à la voirie interne et réseaux divers à hauteur de 12 milliards de francs Cfa et aux travaux de génie civil pour 3 milliards de francs Cfa.

Au titre des dividendes, Togo télécom et Togo cellulaire agissent en une entité dénommée « groupe Togo télécom » ; la contribution pour 2017 est de 12,5 milliards de francs Cfa. Et dans le cadre de la transformation du **groupe Togo télécom**,

Exécution du budget de l'Etat / A 3 mois de la fin 2016 et par rapport à 2015

Le niveau du service de la dette, réglé, augmente de 124,68%

* **Les recettes globales recouvrées à 59,46% à fin septembre.**

Au 30 septembre 2016, le taux d'exécution des recettes globales est de 59,46%, soit un montant de recettes recouvrées de 572,44 milliards de francs Cfa contre des prévisions annuelles de 962,80 milliards de francs Cfa.

Les recettes fiscales. Les recettes fiscales sont les recettes provenant des impôts et taxes : il s'agit des recettes résultant des prélèvements obligatoires opérés par l'Etat et ne comportant aucune contrepartie directe. Autrement dit, c'est tout prélèvement obligatoire qui ne constitue ni une redevance pour service rendu, ni une taxe parafiscale, ni une cotisation sociale. Au 30 septembre 2016, pour une prévision annuelle de recettes fiscales de 575,00 milliards de francs Cfa, 395,19 milliards de francs Cfa ont été recouverts, soit un taux de 68,73%. Même si l'on note un meilleur taux de recouvrement à la même période en 2015 (78,19%), les réalisations de 2016 sont en hausse de 5,22% par rapport à celles enregistrées en cette année (228,29 milliards de francs Cfa). Sur les recouvrements effectués, 10,12% des montants ne donnent pas lieu à des encaissements effectifs. Constituées essentiellement des impôts, des taxes et des produits des amendes, les recettes fiscales sont collectées par le commissariat des impôts et le commissariat des douanes et des droits indirects de l'OTR. Pour une prévision annuelle de 289,97 milliards de francs Cfa, les réalisations au 30 septembre 2016 s'élèvent à 208,97 milliards de francs Cfa, soit un taux de réalisation de 72,07%.



Amawuda Wolanyo, Directeur du budget

Les taxes prévues pour 281,05 milliards de francs Cfa ont été recouvrées à hauteur de 183,77 milliards de francs Cfa, ressortant ainsi un taux de recouvrement de 65,39%. Et pour une prévision annuelle de 0,92 milliard de francs Cfa des produits des amendes, les réalisations s'élèvent à 0,20 milliard de francs Cfa, soit un taux de 21,74%.

Les recettes non fiscales. Les recettes non fiscales sont d'origines diverses et représentent toutes les recettes qui ne sont pas liées ni à un impôt, ni à une taxe. Ce sont des recettes qui comportent toujours une contrepartie directe. Il s'agit des rémunérations pour services rendus, les revenus divers et les dividendes. Pour une prévision annuelle de 55,40 milliards de francs Cfa, les recettes non fiscales recouvrées à fin septembre 2016 se chiffrent à 32,85 milliards de francs Cfa, soit un taux d'exécution de 59,30%. Le montant total des recettes non fiscales

recouvrées au troisième trimestre 2016 s'élève à 12,21 milliards de francs Cfa contre 11,44 milliards de francs Cfa au trimestre précédent. On note une progression de 0,77 milliard de francs Cfa, soit 6,73%, due essentiellement aux recouvrements des dividendes pour 3,97 milliards de francs Cfa et les prélèvements pour l'apurement de la dette du secteur pétrolier pour 4,37 milliards de francs Cfa.

Les recouvrements des recettes domaniales se sont établis à 5,22 milliards de francs Cfa contre une prévision annuelle de 5,40 milliards de francs Cfa, soit un taux de 96,67%. Tandis que, prévus pour un montant de 7,52 milliards de francs Cfa, les recouvrements des recettes de services, au 30 septembre 2016, s'élèvent à 2,26 milliards de francs Cfa, soit un taux de 30,05% des prévisions. Quant aux recouvrements des produits financiers au 30 septembre 2016, ils s'élèvent à 12,47 milliards de francs Cfa, soit un taux de recou-

vrement de 39,08%, pour une prévision annuelle de 31,91 milliards de francs Cfa. Les autres recettes non fiscales, prévues pour 10,57 milliards de francs Cfa, ont été recouvrées au 3ème trimestre pour un montant de 5,24 milliards de francs Cfa au 2ème trimestre, soit un accroissement de 78,23%. Cette augmentation est essentiellement due à une forte réalisation des produits des prélèvements pour apurement de la dette du secteur pétrolier (PADSP), en passant de 1,77 milliards de francs Cfa au 2ème trimestre à 4,37 milliards de francs Cfa au 3ème trimestre, soit une progression de 2,60 milliards de francs Cfa (146,89%). Le cumul des réalisations des trois premiers trimestres s'élève à 12,90 milliards de francs Cfa, soit un taux de réalisation de 122,04% de leurs prévisions annuelles.

Les recettes extraordinaires. Les recettes extraordinaires sont des ressources qui servent à financer le déficit budgétaire : emprunts, dons et produits de cession du patrimoine financier et non financier. Le taux d'exécution des recettes extraordinaires est de 43,44%, soit 144,40 milliards de francs Cfa pour une prévision de 332,40 milliards de francs Cfa. Dans les composantes de ces recettes, on remarque de faible taux au niveau des dons et des appuis budgétaires respectivement de 20,04% et 3,08%.

Les dépenses. Pour une prévision de 1002,16 milliards de francs Cfa, le niveau des engagements est de 512,32 milliards de

(suite à la page 6)

(suite à la page 6)

Du fait du faible taux de réalisation l'année précédente

Pause dans les investissements de la société cotonnière en 2017

Jean AFOLABI

La Nouvelle société cotonnière du Togo (Nsct, mixte) estime qu'en 2017, il est important de faire une pause dans les investissements afin de finir les autres investissements et d'analyser et d'étudier leur impact. Tout en soulignant que la baisse des investissements n'aura pas d'impact négatif sur la production en 2017. De source officielle, les investissements prévus en 2016 ne sont réalisés qu'à 6% à fin octobre, pour les dossiers aboutis. Ce taux est dû beaucoup plus aux processus de passation des marchés publics afin de garantir la concurrence ; il devrait être amélioré à fin décembre. En 2016, la grande partie des investissements devait servir à augmenter le parc roulant, notamment les camions de transport de coton-graine afin de faciliter l'enlèvement des produits auprès des producteurs de coton. Le faible taux des investissements n'a pas d'impact majeur sur le niveau de la production en 2016, précise la même source.

Au titre des contributions au budget de l'Etat, la NSCT – détenue à 60% par l'Etat et à 40% par la Fédération nationale des cotonculteurs – prévoit, pour le compte de l'exercice 2017, 600 millions de francs Cfa pour l'impôt sur les sociétés et 600 millions de francs pour les dividendes. A fin octobre 2016, le résultat net est de 800 millions de francs. Les perspectives sont bonnes aussi bien en termes de production qui va augmenter de plus de 25% qu'en termes de prix de cession de la fibre qui se maintient à un niveau très appréciable.

Au lancement de la campagne en cours, en mai 2016 à Kara, les objectifs de production ont été fixés à un total de 131.800 tonnes de coton-graine. Avec les Savanes en tête (50.000 tonnes), suivies respectivement de la Kara (28.000 tonnes), de Plateaux-sud (18.700 tonnes) et Plateaux-nord (18.000 tonnes). La Centrale prévoit 9.000 tonnes, tandis que la Maritime table sur 8.100 tonnes. Les responsables cotonniers estimaient que les sensibilisations en ce début de démarrage de la campagne de production 2016-2017 devra amener les producteurs à une plus grande rigueur dans les soins à apporter aux cotonniers afin de préserver les acquis que possède déjà le Togo pour la qualité de sa fibre.

Les résultats du calcul du prix d'achat d'équilibre du coton-graine en début de campagne 2016-2017 avaient affiché 202 francs CFA. Eu égard à la nécessité de fixer le prix de façon à minimiser le risque de démotivation des producteurs de coton, le prix initial d'achat du coton-graine est fixé à 230 francs CFA le kg, ce prix est un supérieur aux conditions du marché mondial et aux résultats affichés par le système de fixation du prix d'achat.

Le prix de cession des engrais coton (NPK SB & UREE) est fixé à son prix coûtant à 16100 francs le sac de 50 kg (soit à 322 francs CFA/kg). Le prix des produits Acaricide (CYPALM P180 ; EMABA 40EC ; LAMBACAL P165EC ; LAMBACAL P315 ; VIZIR C92EC) est fixé à 4000 francs CFA par traitement. Le prix des produits Aphicide (CALLIFAN EXTRA ; CONQUEST C88 ; EMIR) est fixé à 4000 francs CFA par traitement. Le prix des produits Alternatif (AMSAC ; CALFOS 720 EC ; EMACOT ; STEAWAR) est fixé à 5000 francs CFA par traitement.

Dans sa vision stratégique qui devrait amener le pays à atteindre une production de 200 000 tonnes de coton-graine à l'horizon 2022, la Nouvelle société cotonnière du Togo a jusqu'ici beaucoup tablé sur la qualité (95% de premier choix) et le rendement à l'hectare (1600 kg/ha). Après trois campagnes, le constat a été fait au cours d'un atelier, en octobre dernier à Atakpamé (160 km de Lomé), que les résultats n'ont pas toujours suivi. Il s'est révélé que seul 54% des potentialités en superficies sont exprimées au niveau national, et 43% des potentialités de production par rapport aux performances actuelles. «L'analyse de l'évolution des superficies de la production et des rendements de même que l'examen des potentialités des régions est une piste qui nous permettra de répondre à la grande question «comment produire ?» pour l'atteinte de cet objectif», avait estimé Lakgnam Lanwi Paka, le directeur du Soutien à la production de la société cotonnière.

En termes de potentialités exprimées en superficie, la région des Savanes affiche 55 617 hectares, soit 88% de taux de réalisation et la région de la Kara 32 447 hectares, soit 81% pour ce qui est des deux régions-nord. La région Centrale affiche 18 239 hectares, soit 29%, la région Plateaux-Nord 38 663 hectares (48%), les Plateaux-Sud 64 204 hectares (42%) et la Maritime affiche 22 031 hectares, soit 50% de taux de réalisation. Mises ensemble, les six régions développent 194 025 hectares, soit 67% de taux de réalisation. Conclusion : il reste un effort de rendement à faire par toutes les Régions. Mais beaucoup plus dans la Centrale, les Plateaux-Sud et la Maritime.

Pour la campagne 2017-2018, il est projeté d'emblaver 62 598 hectares dans les Savanes, contre éventuellement 55 000 hectares à retenir, pour une production de 55 000 tonnes de coton à raison de 1 000 kg/ha. La Kara projette 32 395 hectares, contre 32 000 hectares qui pourraient être retenus pour une production de 32 000 tonnes. La Centrale vise 11 800 hectares contre 20 000 hectares à retenir éventuellement, pour 20 000 tonnes de coton. Les Plateaux-Nord projettent 23 045 hectares contre 25 000 hectares à retenir, pour 25 000 tonnes. Les Plateaux-Sud misent sur 35 500

hectares projetés contre 30 000 hectares à retenir pour 30 000 tonnes de coton-graine. La Maritime compte sur 15 550 hectares contre 13 500 hectares à retenir pour une production de 13 500 tonnes. Au finish, sur le plan national, la société cotonnière pourrait atteindre 175 500 hectares à emblaver contre 180 888 hectares visés, pour une production nationale de 175 500 tonnes de coton-graine au rendement de 1 000 kg/ha. Pas très loin des 200 000 tonnes visées pour 2022. L'analyse de l'évolution des superficies, de la production et des rendements et des potentialités exprimées montre qu'un grand effort reste à faire pour l'atteinte de l'objectif 200.000 tonnes en 2022. Pour cette raison, aucun de ces



quatre paramètres ne doit être négligé dans notre démarche, insistait Lakgnam Lanwi Paka.

La Nouvelle société cotonnière du Togo est une société anonyme d'économie mixte créée le 29 mars 2009 en remplacement de la Société togolaise de coton (Sotoco) qui était une société d'Etat. Le capital social de la NSCT

est de Deux Milliards (2 000 000 000) de francs CFA, constitué à 60% par l'Etat et à 40% par la Fédération nationale des groupements de producteurs de coton du Togo (FNGPC-Coop-CA). La NSCT a pour mission essentielle d'assurer le développement et la valorisation de la culture cotonnière sur toute l'étendue

du territoire national. Depuis 2009, la production cotonnière, tombée à 28.000 tonnes de coton-graine en 2009/10, s'est relevée progressivement. Ainsi, la production est passée de 28.000 à 46.244 tonnes de coton-graine entre 2009 et 2011. Elle est ensuite passée à 79.510 tonnes, puis à 80.594 tonnes avant de connaître un léger fléchissement à 77.850 tonnes en 2013/14. La campagne 2014/15 a connu un important rebond, passant à 114.000 tonnes de coton-graine avant de retomber à 81.000 tonnes pour la campagne 2015/16. La plus haute performance en matière de production de coton-graine dans l'histoire de la filière togolaise est de 188.000 tonnes en 1998/99.

Pour une meilleure prévoyance sociale dans les Etats membres

Revue du mode de financement, sanction contre les retards de contribution à la CIPRES

Le financement annuel du budget de la Conférence est assuré par des contributions versées par les organismes au titre des Etats membres. La contribution au titre de chaque Etat membre est constituée pour 75% par une contribution forfaitaire identique pour chaque Etat membre et pour 25% par une contribution variable des organismes de l'Etat concerné. Les modalités de fixation de l'assiette de contribution de la part variable sont déterminées par le Conseil, par voie de Règlement (art. 58). L'Etat qui ne s'est pas acquitté des contributions (...) 45 jours après l'émission des appels de cotisations, est mis en demeure de s'exécuter dans un délai de 45 jours. L'Etat qui ne sera pas acquitté de ses obligations financières, au 31 décembre de l'année courante, verra son droit de vote suspendu jusqu'à l'apurement de son passif (art. 59). Voici l'une des mesures auxquelles doit recourir la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES) – dont le Togo est membre et abrite le siège – pour éviter d'être plombée par les arriérés de contribution qui freinent souvent le bon fonctionnement des organisations africaines.

Le traité du 21 septembre 1993 qui a institué la CIPRES avait pour but d'aider les Etats concernés à surmonter les difficultés financières de leur caisse de sécurité et à promouvoir la mise en place d'un système de protection sociale inclusive. «Cependant, des insuffisances sont apparues dans le fonctionnement des organes de la CIPRES ainsi que dans l'application des textes la régissant et ont incité les Etats à procéder à la révision du traité en y apportant plusieurs innovations», a expliqué Robert Dussey, le ministre des Affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine. Ce

qui a justifié un traité révisé de la CIPRES adopté à Abidjan, en Côte d'Ivoire, le 14 février 2014, et dont le conseil des ministres du 11 janvier 2017 a adopté l'avant-projet de loi autorisant la ratification.

En plus des contributions annuelles des Etats membres, les recettes budgétaires de la Conférence comprennent : les dons, legs et subventions versés par tout Etat membre, tout Etat tiers ou toute organisation ; les emprunts contractés en vue de l'exécution des dépenses d'investissement ; les produits de placement ; les recettes diverses. La Conférence peut rechercher des appuis financiers extérieurs pour le financement de certaines de ses missions.

La Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES), organisation régionale chargée de contrôle et d'appui technique aux Organismes de prévoyance sociale (OPS), regroupe 16 Etats membres (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, Madagascar, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo et Union des Comores). Elle vient de lancer un appel d'offres international ouvert aux entreprises des pays membres de la Conférence, en vue de la construction de son siège social à Lomé, au Togo. Elle organise, du 13 au 17 février 2017 à Lomé, une réunion du Comité des experts sur l'actualisation et l'harmonisation de la liste des maladies professions.

Les organes de la Conférence sont : le Conseil des ministres de tutelle de la prévoyance sociale, la Commission de surveillance de la prévoyance sociale, le Secrétariat exécutif. Chaque délégation nationale est composée d'un ou de deux ministres. En cas d'empêchement, les ministres se font représenter.



Innocent Makoumbou,
Secrétaire Exécutif de la CIPRES

Chaque délégation dispose d'une voix lors des délibérations. Le Conseil est l'organe d'orientation et de décision de la Conférence. Il est le garant de la réalisation des objectifs du présent traité. Dans le cadre de ses attributions et pour atteindre les objectifs fixés à la Conférence, le Conseil des ministres peut solliciter une réunion des Chefs d'Etat des pays membres de la CIPRES sur toute question jugée nécessaire. La présidence du Conseil est exercée, à tour de rôle, par chaque Etat membre, selon l'ordre alphabétique de leur appellation, pour une durée d'une année. En cas d'absence ou d'empêchement du Président en exercice lors d'une réunion du Conseil, le ministre de l'Etat membre dont le nom suit dans l'ordre alphabétique assume cette fonction (art. 8). Le Conseil se réunit et délibère valablement lorsque les trois quarts au moins de ses membres sont présents. Les décisions du Conseil sont prises par consensus. A défaut, elles sont acquiescées à la majorité des deux tiers des membres présents et votants.

La Commission de surveillance est chargée, sous l'autorité du Conseil, de veiller à la bonne gestion des organismes de prévoyance sociale dans les Etats membres et de participer à la régulation du

secteur ainsi qu'à la réalisation des objectifs du traité révisé. Elle élabore son règlement intérieur qui est adopté par le Conseil des ministres. Sont membres de la Commission, notamment : deux personnalités ayant exercé de hautes responsabilités dans le secteur de la prévoyance sociale ; deux personnalités, d'une connaissance approfondie et d'une expérience avérée, représentant l'ensemble des administrations nationales de tutelle de la prévoyance sociale ; une personnalité qualifiée dans le domaine financier, désignée d'un commun accord par les Gouverneurs des Banques centrales des Etats membres. Les membres de la Commission sont nommés par le Conseil des ministres dans les conditions définies par les statuts de la Commission.

Le Secrétariat exécutif est l'organe de préparation, d'exécution et de suivi des actes du Conseil des ministres et de la Commission. Il est chargé de l'administration générale, de la supervision et de la coordination des structures techniques, administratives, financières et comptable de la Conférence. Il assiste et appuie les organismes dans l'amélioration de leur gestion et de leur fonctionnement. Il est actuellement assuré par Innocent Makoumbou.

L'avant-projet adopté par le gouvernement togolais doit être soumis à adoption par les députés pour son autorisation de ratification. Dès son entrée en vigueur, le Secrétaire exécutif notifiera le présent Traité, indépendamment du dépôt du des instruments de ratification auprès de l'Etat dépositaire, au Président de la Commission de l'Union africaine ainsi qu'à tout Etat ou toute organisation intergouvernementale ou professionnelle en mesure d'être intéressés par ledit Traité.

FOOTBALL / CAN 2017 / 3^e Match du TOGO - RDC

Les Eperviers vont mouiller le maillot

* «On n'a pas envie de partir...» **Claude Le Roy**

* **Faure Gnassingbé appelle à la mobilisation de tous**

Aujourd'hui, les Eperviers disputent leur dernier match de poule à Port-Gentil avec l'ambition de se qualifier pour les quarts de finale et de faire oublier la déroute de vendredi dernier face aux Lions de l'Atlas 1-3.

Hervé A.

Un dernier match et beaucoup d'espoir. Les Eperviers ne baissent pas les bras au moment d'affronter la République Démocratique du Congo pour leur dernier du groupe. Avec 1 point au compteur contre 4 pour leurs adversaires du jour, les Eperviers doivent se faire violence pour décrocher l'une des deux places qualificatives du groupe C.

Mais comment se comporter face à un adversaire qui n'a réellement besoin que d'un point ? C'est la grande question à laquelle Claude Le Roy et ses hommes vont tenter de répondre ce soir au stade de Port-Gentil.

"Si on gagne, on a quand même la chance de se qualifier, à moins d'un nul improbable entre la Côte d'Ivoire et le Maroc. Mais c'est le seul cas de figure puisqu'en cas de victoire, on va se retrouver avec 3 équipes qui ont 4 points et la Côte d'Ivoire serait éliminée. Dans ce cas, il nous faudrait deux buts d'écart...", a déclaré le sélection-



neur Claude Le Roy. Avant d'ajouter : "On n'a pas envie de partir. C'est vrai qu'il y a quatre équipes dans le groupe qui veulent rester mais ça va être chouette si on reste".

De son côté, Florent Ibenge, le sélectionneur Florent Ibenge, dit vouloir récupérer tous les blessés en vue de la rencontre de la dernière journée de la phase de groupe contre le Togo. Pour Florent Ibenge, la RDC (4 points, +1) doit se qualifier au prochain tour. Un nul suffit

aux Congolais pour accéder aux quarts de finale.

Tous les joueurs blessés lors des première et deuxième journées se sont entraînés avec le groupe lundi à Port-Gentil. Il s'agit de Gabriel Zakwani, Jacques Maghoma, Jordan Ikoko et de Fabrice Nsala.

La RDC est en tête de son groupe avec 4 points en deux sorties. Elle est suivie du Maroc (3 points) et de la Côte d'Ivoire (2 points). Le Togo est à la dernière position avec un point.

Pour ce match important, les Eperviers n'ont rien à perdre, ils doivent jouer leur va-tout. Après la débâcle ivoirienne, c'est tout un peuple qui est derrière ses ambassadeurs. En commençant par le Chef de l'Etat qui les encourage et appelle à une mobilisation générale. Tout aussi optimiste, Faure Gnassingbé a lancé sur son compte twitter «*Tout n'est pas perdu, nos Eperviers peuvent encore y arriver. Restons mobilisés*». Victoire donc aux Eperviers!

Le Gabon sorti dès les matches de groupe

Le Gabon a été éliminé de la CAN. De sa CAN. Le pays organisateur a été sorti dès la phase de groupes, une première depuis 1994 et la Tunisie. Avec un Aubameyang décevant, le Gabon peut nourrir de nombreux regrets. Mais les surprises pourraient bien continuer dans cette compétition.

Le pays organisateur de la Coupe d'Afrique des Nations 2017 est éliminé. Le Gabon, déjà sorti sans gloire en 2015 au premier tour, s'en va par la petite porte. Pas besoin de primaire. Dans son groupe, les partenaires d'Aubameyang ont été supplantés par le Burkina Faso et le Cameroun. Sans inspiration, sans âme et sans révolte, les Gabonais, portés par l'activité incessante du joueur de Tours, Denis Bouanga, n'ont jamais pu compter sur leur capitaine, pourtant si à l'aise à Dortmund.

Aubameyang a été transparent, loupant même dans les premiers instants un centre aussi préparé que précis de Bouanga. Au deuxième poteau, seul, il suffisait d'être plus lucide, moins fébrile et plus "patron", pour délivrer un stade, à défaut de délivrer un peuple. Un peuple divisé, qui pleure cette élimination. C'est la première pour un pays organisateur depuis 23 ans.

La FIFA suspend Najeeb Chirakal

La chambre de jugement de la Commission d'Éthique indépendante, présidée par Hans-Joachim Eckert, a décidé de suspendre à vie l'officiel qatari Najeeb Chirakal de toute activité liée au football aux niveaux national et international.

L'enquête sur M. Chirakal a été menée par Vanessa Allard, membre de la chambre d'instruction de la Commission d'Éthique, dont le rapport final a été soumis à la chambre de jugement le 2 novembre 2016. La procédure de jugement a été officiellement ouverte le 14 novembre 2016.

La chambre de jugement a estimé que M. Chirakal a été impliqué dans plusieurs paiements contraires à l'éthique effectués au nom d'un tiers à divers officiels du football entre 2009 et 2011, et qu'il n'a pas collaboré dans le cadre de diverses procédures éthiques.

Elle a en outre déterminé qu'il s'était rendu coupable de violations présumées des articles 13 (Règles de conduite générales), 15 (Loyauté) 18 (Obligation de déclaration, de coopération et de rapport), 19 (Conflits d'intérêt), 20 (Acceptation et distribution de cadeaux et autres avantages), 21 (Corruption) et 42 (Obligation générale de collaboration) du Code d'éthique de la FIFA.

La sanction est effective à compter du 20 janvier 2016, date à laquelle la présente décision a été notifiée.

L'ultime hommage aux victimes de Chapecoense

Samedi, un nouvel hommage a été rendu aux victimes du crash de l'avion qui transportait les joueurs du club brésilien de Chapecoense. Les survivants de la tragédie étaient présents.

Les trois joueurs survivants du crash aérien qui a décimé l'équipe brésilienne de Chapecoense fin novembre ont soulevé samedi le trophée de la Copa Sudamericana, avant le coup d'envoi du premier match de l'équipe depuis la tragédie, contre Palmeiras. La coupe a été remise au défenseur Neto, au latéral Alan Ruschel et le gardien Jackson Follmann. Amputé d'une partie de la jambe droite, Follmann est arrivé sur la pelouse en fauteuil roulant, accompagné de ses deux coéquipiers, déclenchant un tonnerre d'applaudissements. Les épouses des victimes sont ensuite entrées sur le terrain, beaucoup d'entre elles les larmes aux yeux, encadrées d'une haie d'honneur d'enfants du club, pour recevoir les médailles attribuées à leurs conjoints pour le titre continental.

En plus des trois joueurs de l'équipe brésilienne, le commentateur radio Rafael Henzel et deux membres de l'équipage, les Boliviens Ximena Suarez et Erwin Tumiri, sont les autres miraculés. Le coup d'envoi du match contre Palmeiras sera donné à 16h30 locales (18h30 GMT) au stade arena Conda de Chapeco (sud). Champion national en titre, Palmeiras était justement la dernière équipe affrontée par Chapecoense avant le drame, la veille de l'accident.

CAN 2017 a créé 50.000 emplois au Gabon

La Coupe d'Afrique des Nations organisée du 14 janvier au 5 février au Gabon est un moteur de développement économique pour le pays, notamment en matière d'infrastructures. Quelque 50.000 emplois auraient été créés par l'événement, selon les organisateurs.

"Cet événement permettra d'intensifier la diversification de l'économie et de booster les secteurs du BTP et des services" avait déclaré le président gabonais Ali Bongo Ondimba lors de l'attribution de l'organisation par la CAF, en 2015. Dans le cadre de ce rendez-vous sportif, les retombées seront palpables dans les domaines sportif, touristique et commercial. Selon les organisateurs, 50.000 emplois ont été créés et des dizaines d'entreprises internationales ont engagé des démarches pour des investissements qui participeront à l'essor de l'économie locale.

Concernant les infrastructures sportives, deux nouveaux stades ont été construits : celui de Port-Gentil (20.000 places) et celui d'Oyem (20.000 places), qui sont venus



s'ajouter aux stades existant à Libreville (45.000 places) et Franceville (25.000 places). Une "opportunité pour le développement du football local" assure Pierre-Alain Mounguengui, le président de la Fédération gabonaise de football.

Dans le cadre de la CAN 2017, le gouvernement a en outre développé les infrastructures routières pour faciliter le système de trans-

port. A cet effet, les trois mini-échangeurs et les routes secondaires construites dans le cadre de la CAN 2012 ont été réaménagés pour un accès rapide aux stades de compétition. De même que pour la CAN 2012, le Centre hospitalier Amissa Bongo, à Franceville, et l'Hôpital général de Libreville ont été rénovés afin de les rendre plus performants durant la compétition. Ils ont été dotés d'appareils d'imagerie médicale (scanner, mammographie, échographie 3D, électrocardiogramme, radiologie conventionnelle), de nouvelles unités de chirurgie, de nouveaux blocs opératoires, etc. Les hôpitaux d'Oyem et de Port Gentil ont bénéficié de dotations pour être à nouveau réfectionnés.

Dans le cadre de cette CAN

2017, les opérateurs Gabon Telecom, Airtel Gabon ou encore Azur Gabon, ainsi que les prestataires des services électroniques et les fournisseurs d'accès Internet, trouveront sûrement leur compte. A titre d'exemple, en 2012, Maroc Telecom a clairement indiqué que le chiffre d'affaires de Gabon Telecom, sa filiale au Gabon, s'est établi à plus de 80 milliards de FCFA, en hausse de 23% (+25% à taux de change constant) par rapport à 2011. Aussi, avec la 4G dont s'est doté le pays depuis octobre 2014, les opérateurs télécoms se frottent déjà les mains pour faire de bons chiffres d'affaires lors de cette CAN 2017. Plus ces opérateurs feront des bénéfices, plus ils payeront des taxes et impôts au gouvernement. (Brathold Akofa)

VALEUR MARCHANDE DES CLUBS

Le Barça en tête, le PSG, Monaco et l'OL loin derrière

Qui sont les joueurs les plus chers de la planète football ? C'est la question à laquelle l'Observatoire du Football du Centre International d'Études du Sport de Neuchâtel a répondu la semaine passée. Lundi, le CIES a publié une étude sur la valeur des effectifs et établit un classement des clubs en fonction de la valeur marchande de leurs groupes. Sans surprise, c'est le FC Barcelone, qui compte dans

ses rangs Neymar (24 ans) estimé à 246,8 M€, qui est en tête. La valeur totale de l'effectif blaugrana est évaluée à 1,071 milliard d'euros, rien que ça !

Sur la deuxième marche du podium, on trouve le rival, le Real Madrid. Au total, Cristiano Ronaldo, Gareth Bale, Karim Benzema et leurs partenaires pèsent 922 M€ sur le marché des transferts. Une sacrée somme. Et pour compléter le trio de tête, on trouve un

surprenant Tottenham. Les Spurs, qui ont misé sur une politique axée sur les jeunes, ont récemment prolongé la majeure partie de leurs forces vives comme Harry Kane, Hugo Lloris, Dele Alli ou encore Danny Rose, et ce, pour plusieurs années, ce qui explique que le groupe londonien soit estimé à 799 M€. Suit ensuite le Manchester United de Paul Pogba, Zlatan Ibrahimovic et David De Gea, dont la valeur est évaluée à 700 M€.

L'Atlético Madrid de Diego Simeone, où brillent Antoine Griezmann, Yannick Ferreira Carrasco ou Koke, occupe lui la 5^e position, avec un effectif estimé à 696 M€. Les Colchoneros devance un quatuor de Premier League composé de Chelsea (682 M€), Arsenal (660 M€), Manchester City (655 M€) et Liverpool (593 M€). La Juventus Turin, elle, complète le top 10, avec un groupe dont la valeur se situerait aux alentours des 567 M€. Pour trou-

ver trace des représentants de Ligue 1, il faut descendre bien plus bas.

Le Paris SG, premier club tricolore au classement, voit la valeur de son effectif, composé notamment d'Angel Di Maria, Julian Draxler ou encore Marco Verratti, estimée à 418 M€. L'AS Monaco de Radamel Falcao & co prend la roue, avec un groupe dont la valeur serait fixée à 273 M€.

L'Olympique Lyonnais, qui

compte des valeurs sûres de L1 comme Alexandre Lacazette ou Corentin Tolisso, compte un effectif estimé à 212 M€. L'OGC Nice, fort de sa belle première partie de saison, voit son groupe évalué à 128 M€ tandis que l'Olympique de Marseille, avec un actif joueurs estimé à 62 M€, se retrouve derrière les Girondins de Bordeaux (85 M€), Lille (74 M€) ou encore Saint-Étienne (71 M€).

Descente dans les chiffres de quelques grandes sociétés en 2016-2017

Le niveau de contribution dans le budget de l'Etat

* **CEET, SALT, SNPT, Postes, Port, Togotélécom, TdE, WACEM, NSCT**

(suite de la page 3)

actuellement en cours, on entrevoit une croissance des investissements allant jusqu'à 60 milliards de francs Cfa au titre des prévisions pour 2017 contre 45 milliards de francs Cfa en 2016.

La situation des créances de la Togolaise des Eaux (TdE) sur l'Etat (administration centrale, collectivités locales et établissements publics) est évaluée à 2,7 milliards de francs Cfa à fin juin 2016, dont 75 millions de francs Cfa au titre des factures. Les consommations des préfectures sont intégrées dans les créances de l'Etat. Quant aux communes, leurs consommations d'eau sont régulièrement payées par elles-mêmes. Pour ce qui concerne les établissements publics à budget autonome, ils sont considérés comme des abonnés privés. A signaler que, par un contrat d'affermage avec la Société de patrimoine eau et assainissement en milieu urbain et semi-urbain (SP-EAU), la TdE exploite les ouvrages mis à sa disposition. Les inves-

tissements de la TdE, eux, sont consacrés essentiellement aux extensions du réseau de distribution d'eau. La TdE ambitionne de rapprocher le réseau de ses clients pour leur faciliter les branchements.

A la société West African Cement (WACEM), les prévisions de dividendes de la connaissent une baisse, passant de 1 milliard de francs Cfa en 2016 à 681 millions de francs Cfa en 2017, soit 31,9% de diminution. La baisse s'explique par les crises sociales qu'a connues cette société et qui ont affecté ses activités.

Enfin, à la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT), c'est la pause dans les investissements à la NSCT en 2017. Au titre des contributions au budget de l'Etat, la NSCT prévoit, pour le compte de l'exercice 2017, 600 millions de francs Cfa pour l'impôt sur les sociétés et 600 millions de francs Cfa pour les dividendes. A fin octobre 2016, le résultat net est de 800 millions de francs Cfa. Les perspectives sont bonnes aussi

bien en termes de production qui va augmenter de plus de 25% et en termes de prix de cession de la fibre qui se maintient à un niveau très appréciable. Les investissements prévus en 2016 ne sont réalisés qu'à 6% à fin octobre, pour les dossiers aboutis. Ce taux est dû beaucoup plus aux processus de passation des marchés publics afin de garantir la concurrence ; il devrait être amélioré à fin décembre. En 2016, la grande partie des investissements devait servir à augmenter le parc roulant notamment les camions de transport de coton graine afin de faciliter l'enlèvement des produits auprès des producteurs de coton. Le faible taux des investissements n'a pas d'impact majeur sur le niveau de la production en 2016. En 2017, il est important de faire une pause dans les investissements afin de finir les autres investissements et d'analyser et d'étudier leur impact. La baisse des investissements n'aura pas d'impact négatif sur la production en 2017 ».

Exécution du budget de l'Etat / A 3 mois de la fin 2016 et par rapport à 2015

Le niveau du service de la dette, réglé, augmente de 124,68%

(suite de la page 3)

francs Cfa, soit un taux d'exécution de 51,12%. Pour les dépenses mandatées, l'on note un montant de 478,00 milliards de francs Cfa, soit un taux de 47,70%. Ces dépenses mandatées sont réglées à hauteur de 598,93 milliards de francs Cfa, soit un taux d'exécution de 59,76%.

Le service de la dette. Le service de la dette comprend les intérêts, les commissions et les amortissements versés aux créanciers pour le paiement des emprunts de l'Etat. Pour une prévision de 50,35 milliards de francs Cfa, on a enregistré un paiement des intérêts et commissions dus par l'Etat à hauteur de 41,88 milliards de francs Cfa, soit un taux d'exécution de 83,18%. Prévus pour un montant de 194,02 milliards de francs Cfa, les amortissements remboursés à fin septembre 2016 s'élevaient à 175,28 milliards de francs Cfa, soit un taux d'exécution de 90,34%. Le niveau du service de la dette réglé à fin septembre 2016 a connu une augmentation de 124,68% par rapport à fin septembre 2015, dû à la prise en compte du principal des bons du trésor remboursés.

Les dépenses de personnel. Les dépenses de personnel regroupent l'ensemble des dépenses auxquelles l'Etat fait face au titre de son engagement envers des personnes physiques dont il est juridiquement l'employeur et à qui il verse des salaires, ainsi que toutes dépenses induites par ces versements. Les dépenses de personnel comprennent principalement les traitements et salaires, les indemnités et primes, les prestations familiales et les cotisations patronales. Le taux d'exécution au niveau de l'engagement est de 45,83% des dotations finales relatives aux dépenses de personnel. Les dépenses de personnel ordonnancées au cours du 3ème trimestre 2016 s'élevaient à 47,85 milliards de francs Cfa contre 43,43 milliards de francs Cfa pour le 2ème trimestre, soit une hausse de 4,42 milliards de francs Cfa, correspondant à un taux de variation

de 10,18%. Cette hausse est essentiellement due aux divers rappels d'avancements et promotions des agents de la Fonction publique. Par rapport au 3ème trimestre 2015 dont le montant ordonnancé était de 42,93 milliards de francs Cfa, on constate une variation à la hausse de 4,92 milliards de francs Cfa à la même période en 2016. Au 30 septembre 2016, le montant total de la masse salariale se chiffre à 131,84 milliards de francs Cfa, contre 115,99 milliards de francs Cfa en 2015. On constate un accroissement de 15,85 milliards de francs Cfa par rapport au montant ordonnancé à la même période en 2015. Le taux global de consommation des crédits de personnel est de 71,75% au 30 septembre 2016 contre 69,10% pour la même période en 2015. Le niveau de consommation actuel de crédit laisse envisager une bonne maîtrise des dépenses de personnel qui pourraient être contenues dans les prévisions. Par ailleurs, l'effectif des agents de l'Etat payés, qui était de 50 217 agents au 30 juin 2016, est passé à 50 092 à la fin du 3ème trimestre 2016, soit un fléchissement de 0,25%. Les entrées sont de 72 agents et sont essentiellement constituées des nouvelles prises en compte de certains enseignants volontaires recrutés en 2013, des enseignants sortis de l'ENI et de l'ENS et des agents du ministère de la communication. Au cours du 3ème trimestre, on a enregistré 309 fonctionnaires sortis, résultant des abandons, des retraites, des décès, des mises en détachement et de disponibilité.

Les dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses qui servent à l'achat des biens et services destinés au bon fonctionnement des services administratifs. Elles ont été engagées pour 72,34% (98,46 milliards de francs Cfa) mais sont ordonnancées pour 86,39 milliards de francs Cfa et payées à hauteur du même montant au 30 septembre 2016, soit 63,48% par rapport aux prévisions.

Les dépenses de transfert. Les dépenses de transfert correspondent aux sommes que l'Etat alloue à d'autres personnes (publiques ou privées), sans que celles-ci aient rendu effectivement des services économiques : transferts aux autres administrations publiques, aux institutions à but non lucratif, aux ménages et bourses. Au 30 septembre 2016, les dépenses de transferts ordonnancées s'élevaient à 90,16 milliards de francs Cfa, y compris les contributions.

Les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat. Les dépenses d'investissement sont des dépenses publiques concernant la création de biens nouveaux qui se traduisent par un enrichissement. Les dépenses d'investissement sont financées par des ressources internes et des ressources externes. L'ensemble des dépenses ordonnancées (financement interne) et des demandes de décaissement visées en partie par la Direction du Financement et du Contrôle de l'Exécution du Plan (DFCEP, financement externe), au 30 septembre 2016, s'élève à 119,24 milliards de francs Cfa pour une prévision de 322,22 milliards de francs Cfa, soit un taux d'exécution de 37,00%. Le montant total des dépenses ordonnancées sur les ressources internes s'élève à 69,54 milliards de francs Cfa pour une prévision de 177,32 milliards de francs Cfa, soit un taux de 39,22%. Les ressources externes proviennent des emprunts et des dons. Les demandes de décaissement visées en partie par la DFCEP, au 30 septembre 2016, sur les ressources externes se chiffrent à 49,70 milliards de francs Cfa contre une prévision de 144,90 milliards de francs Cfa, soit un taux d'exécution de 34,30%. Les décaissements sur les emprunts s'élevaient à 32,24 milliards de francs Cfa contre une prévision de 62,78 milliards de francs Cfa, soit un taux d'exécution de 51,35%. Les décaissements sur les dons s'élevaient à 17,46 milliards de francs Cfa contre une prévision de 79,21 milliards de francs Cfa, soit un taux d'exécution de 22,04%.

«L'exécution du budget de l'Etat, au 30 septembre 2016, dégage un solde excédentaire de 94,70 milliards de francs Cfa avec des recettes encaissées pour 572,44 milliards de francs Cfa et des dépenses ordonnancées à hauteur de 478,00 milliards de francs Cfa. Les taux d'exécution des dépenses de personnel et de transfert s'élevaient respectivement à 71,75% et 77,93%. En ce qui concerne les dépenses de biens et services et d'investissement, ils sont respectivement de 63,48% et 37,00%. Les faibles taux d'exécution des deux dernières natures de dépenses sont liés au retard pris par les administrateurs de crédits dans l'engagement de leurs dépenses», conclut le rapport trimestriel d'exécution établi par la Direction du budget.

Campagne de bourses d'études en France 2017/2018

10 bourses françaises à offrir aux meilleurs étudiants togolais

L'Ambassade de France, à travers son Service de coopération et d'action culturelle, octroie cette année dix (10) bourses d'études en France aux meilleurs étudiants togolais. Comme critères d'éligibilité en 2017 : être de nationalité togolaise ; être âgé au 31 décembre 2017 de moins de 28 ans pour le master 2 et moins de 30 ans pour le doctorat. Les diplômes visés : master 2, diplôme de grande école, thèse en alternance. A condition, comme dernier diplôme obtenu : master 1 ou équivalent pour les bourses de master 2 et pour les diplômes de grande école, master 2 ou équivalent pour les études de doctorat.

Le niveau minimum requis est de 12/20 au master 1 ou équivalent, ainsi qu'au master 2 ou équivalent. Bénéficier d'un cofinancement constituera un atout supplémentaire de même que présenter une candidature s'inscrivant dans le cadre d'un partenariat interuniversitaire franco-togolais. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Pour postuler, **au plus tard le mardi 28 février 2017**, fournir : lettre de motivation de l'étudiant(e) (1 page maximum) adressée au Conseiller de Coopération et d'action culturelle, précisant l'adéquation de la formation visée avec le projet professionnel ; indication précise du diplôme visé (intitulé et type d'éta-

blissement) ; curriculum vitae détaillé ; relevés de notes depuis la dernière année de licence ; dernier diplôme obtenu ou attestation de réussite au diplôme ; carte d'identité ou passeport togolais ; le cas échéant, l'engagement de cofinancement. Pour les doctorants, joindre le sujet de thèse et le calendrier détaillé des alternances ainsi que la lettre de présentation du directeur de thèse de l'établissement d'accueil et une lettre de recommandation émanant d'une personnalité du monde universitaire ou de la recherche.

Le SCAC s'engage à financer au maximum 1 séjour de 3 mois par an durant 3 années consécutives auprès du laboratoire d'accueil.

Soutien aux Eperviers pour la CAN 2017

Togo Cellulaire remet 75 millions au comité de mobilisation de fonds

Environ cinq milliards, c'est la somme totale dont auront besoin les Eperviers pour la Coupe d'Afrique des Nations 2017, s'ils atteignent la finale. Mais en attendant, le Comité de mobilisation de fonds continue à frapper aux portes.

Maurille AFERI

Ce mercredi 18 janvier, le Comité de mobilisation de fonds pour les Eperviers était dans les locaux du Leader de la téléphonie mobile au Togo pour la signature de la convention qui va lier les deux institutions.

Togo Cellulaire était représentée par son Directeur de TogoCellulaire, AtchaAffoh-Dedji et le Comité de mobilisation de fonds pour les Eperviers pour

la CAN 2017 par son président, Monsieur Germain Méba. Par cette convention, la société Leaaadermet sur la table une enveloppe de 75 millions.

Pour AtchaAffoh-Dedji, Togocel démontre une fois encore son esprit de citoyenneté qu'elle a toujours manifesté. Tout en rappelant la bonne performance des Eperviers lors de leur premier match, le premier responsable de Togocel exprime sa gratitude au Président



de la République pour cette initiative de mise sur du comité, à laquelle il souhaite plein succès.

L'occasion fut pour Germain Méba d'exprimer sa reconnaissance et sa gratitude à la société de téléphonie mobile, Togocel, et rappeler « non seulement le bon usage des fonds, mais la garantie d'un bon compte qui sera rendu », une exigence du Président Faure à la création des quatre comités.

Interview de M. AGBOSSOUMONDE K. Aristide, Coordonnateur National du PRADEB :

«...en 2017, environ 1,5 milliards de francs CFA sont budgétisés pour accompagner plus de 3.000 femmes et 200 jeunes artisans et jeunes diplômés supplémentaires.»

Le Programme d'Appui au Développement à la Base (PRADEB), est un programme financé par la BOAD et le gouvernement togolais. Il vise à contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'appui au développement à la base et la promotion de l'emploi des jeunes à travers 3 composantes : «soutien aux activités économiques des groupements», «appui à l'installation des plateformes multifonctionnelles» et «appui à la promotion de l'emploi des jeunes».

Etonam Sossou

Qu'est ce qui justifie la mise en œuvre du PRADEB ? et quels en sont les objectifs ?

Depuis 2008, le gouvernement a élaboré un nouveau modèle de développement centré sur l'accès de groupes vulnérables tels que les femmes, les artisans et les jeunes au minimum vital commun. L'objectif étant la réduction de la vulnérabilité de ces populations à la base en prenant en compte leurs besoins réels et vitaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement. Ces politiques de développement permettent la participation, la responsabilisation et l'autonomisation des populations qui deviennent acteurs de leur propre développement.

Les défis du ministère du développement à la base, de l'artisanat,

de la jeunesse et de l'emploi des jeunes sont de permettre aux Togolais, surtout les plus défavorisés, de satisfaire leurs besoins fondamentaux tels que l'alimentation, la santé, l'eau potable, l'énergie, l'éducation et à générer de la richesse. Financé à hauteur de plus de 7 milliards de francs CFA, dont 6 milliards par la BOAD, le PRADEB vient renforcer les différentes initiatives de lutte contre la pauvreté et d'insertion des femmes et des jeunes dans la vie économique. Le PRADEB contribue également à la réduction des déséquilibres géographiques et à la cohésion sociale.

Pendant les 5 années de mise en œuvre, le programme doit faciliter l'accès aux crédits de 500 Groupements d'intérêt économique constitués essentiellement de femmes, par le renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales des membres,

afin de consolider leur potentiel de création de richesse et ainsi de les sortir de la pauvreté. De plus, 200 Plateformes Multifonctionnelles (PTFM) doivent être installées dans les villages très reculés de notre pays afin de permettre aux populations rurales d'accéder à des services énergétiques modernes et ainsi de s'adonner à divers activités génératrices de revenus pour leur insertion dans la vie économique. Enfin, le PRADEB doit accompagner 1 500 jeunes entrepreneurs dans la création de leur microentreprise, par la promotion des créneaux d'emplois tels que l'artisanat et l'entreprise agricole qui constituent une opportunité d'insertion professionnelle, économique et sociale pour les jeunes diplômés et artisans.

A ce jour quels sont les résultats de vos actions ?

tats de vos actions ?

Au 31 décembre 2016, le PRADEB a accompagné environ 300 groupements d'intérêt économiques en majorité composés de femmes et 700 microentreprises de jeunes. Ces interventions ont permis à des femmes et des jeunes de créer leur propre emploi et d'en créer pour d'autres par l'accès à des mécanismes de microcrédit adaptés à leur situation. En outre, 117 plateformes multifonctionnelles (PTFM) ont été installées, permettant ainsi à plus de 170 000 habitants d'accéder à l'énergie moderne pour la mise en œuvre de leur activité génératrice de revenu, notamment dans la transformation et l'artisanat.

Le PRADEB a permis d'atteindre des résultats excellents qui ont un impact réel sur le bien-être des populations bénéficiaires. Le PRADEB a noté des résultats significatifs, quarante-un (41) mois après son opérationnalisation effective (août 2013 à décembre 2016) et est donc sur la voie d'atteindre les objectifs fixés. Le taux d'exécution physique à la date du 31 décembre 2016 est de 75 % pour un taux d'exécution financière de 62%.

En quoi est ce que l'intervention du PRADEB contribue à la réduction des déséquilibres géographiques et à la cohésion sociale ?



Aristide K. AGBOSSOUMONDE, Coordonnateur National du PRADEB

L'absence ou l'insuffisance d'opportunités économiques en milieu rural créé des tensions sociales ou entraîne l'exode rural pouvant entraîner des violences sociales. Selon les enquêtes QUIBB de 2015, le chômage des jeunes (18 à 35 ans) est de 3,4% de la pop active et celui du sous-emploi représente 24,5%. Cette situation de chômage et de sous-emploi des jeunes est une menace pour la stabilité sociale, indispensable au développement économique. En ciblant les groupes vulnérables et défavorisés, en offrant aux régions la possibilité de valoriser leurs potentiels économiques, le PRADEB constitue un vecteur d'inclusion socioéconomique et contribue à la réduction des inégalités géographi-

ques.

Ce sont ainsi, plus de 4 milliards de francs CFA qui ont été dépensés pour l'accompagnement de plus de 5 000 jeunes et 15 000 femmes. Ces interventions du PRADEB ont permis la création de plus de 8 000 emplois.

Quels sont vos perspectives pour l'année 2017 ?

Cette nouvelle année, nous permettra de vulgariser, de pérenniser les bonnes pratiques et de faire passer à échelle les actions qui ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la réduction du chômage des jeunes. Pour 2017, environ 1,5 milliards de francs CFA sont budgétisés pour intensifier les interventions du PRADEB afin d'accompagner plus de 3 000 femmes et 200 jeunes artisans et jeunes diplômés supplémentaires.

Les membres des comités de gestion des PTFM, essentiellement des femmes, bénéficieront d'un programme d'alphabétisation afin de mieux les outillées dans leur autonomisation.

De nouvelles stratégies et actions sont mises en œuvre pour renforcer la centrale d'achat des jeunes entrepreneurs, la CAJENT, pour donner plus de visibilité aux produits « Made in Togo » et faciliter les transactions commerciales des jeunes entrepreneurs togolais.

Pour mieux réussir leurs projets

Les femmes se mettent en groupement

Etonam Sossou

Que les femmes triment autant et souvent beaucoup plus que leurs maris n'est certes pas nouveau. Outre les tâches domestiques, ce sont elles qui, en Afrique, assurent 80 % de la production vivrière, 100 % de la transformation des produits de base et près des trois quarts de leur commercialisation. Mais c'est la situation économique des hommes qui a changé. Ceux qui tiraient l'essentiel de leurs revenus des cultures de rente ont été très touchés par la baisse des cours du cacao, du café ou du coton. Quant aux paysans partis chercher fortune en ville, ils se retrouvent bien souvent au chômage ou avec un si maigre salaire qu'ils ne peuvent plus rien envoyer au village. Les femmes, à qui sont dévolues des activités considérées jusqu'alors comme secondaires, ont mieux tiré leur épingle du jeu. La production et la vente de vivres locaux, leurs activités traditionnelles, n'ont pas souffert de la crise économique et de la dévaluation du cfa, bien au contraire. Là où elles ont accès au marché, ce sont elles qui maintenant font bouillir la marmite familiale. Pour nourrir et élever leurs enfants, elles savent qu'elles ne peuvent plus attendre grand-chose de leurs époux, surtout polygames. D'ailleurs, les hommes préfèrent aujourd'hui épouser des femmes actives qui ne réclameront pas tous les jours « l'argent de la sauce ».

Il ne faut pas en déduire que la situation des femmes est florissante. Elles sont très nombreuses, surtout celles qui sont chefs de famille, soit un tiers des ménages en Afrique de l'Ouest, à joindre difficilement les deux



bouts. Leurs modestes champs et leurs petits commerces ne génèrent que de maigres ressources, insuffisantes pour supporter les charges de plus en plus lourdes qui leur échoient. Selon la Banque Africaine de Développement, «60 à 70 % de la population africaine vit dans la pauvreté et les catégories les plus touchées sont les femmes, les enfants et les personnes âgées». Leurs 15 à 18 heures de travail par jour leur permettent parfois tout juste de se nourrir. Contraintes d'assumer une partie des responsabilités financières qui incombent jusqu'à présent aux hommes, elles n'ont pas pour autant acquis les mêmes droits. Quant au partage des tâches, il apparaît à leurs époux comme une incongruité ! Les rôles économiques ont changé mais le statut social de la femme n'a guère évolué. Certes, pour les plus combatives, cette nouvelle donne est l'occasion d'affirmer leurs prérogatives face aux hommes démunis. Fortes de l'argent qu'elles gagnent, certaines achètent des terres, d'autres se lancent dans les commerces. En outre, dans la plupart des pays, elles ne peuvent posséder des terres en propre et cette précarité foncière ne leur permet pas d'investir à long terme.

Bonne gestion

Pour les paysannes, œuvrer conjointement avec leurs maris dans les organisations reste compliqué. Il est plus simple de travailler entre elles comme le prouve la floraison de groupements féminins dans les villages. Maraîchage, petit élevage, artisanat, transformation des produits agricoles, sont leurs principales activités. Avoir un peu d'argent et simplifier les tâches quotidiennes sont leurs objectifs prioritaires. Ne pouvant compter que sur leurs propres forces, les femmes y font preuve d'une grande solidarité qui leur permet de surmonter leurs handicaps. La rigueur de leur gestion a été aussi remarquée par les structures de microfinance. Ainsi au Togo, plusieurs institutions financières préfèrent confier la gestion des projets à des femmes. Avec elles pas de problèmes pour le remboursement des prêts et l'utilisation des fonds : elles sont scrupuleuses et moins empiétrées dans les obligations sociales que les hommes. Chez leurs époux, les conflits de pouvoir et les luttes politiques prennent souvent le pas sur l'intérêt du groupe. La multiplication des partis liée à la démocratisation a souvent accru ces divisions.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N° 421
DE LOTO KADOO DU 13 Janvier 2017

La LONATO a organisé vendredi le 422^e tirage hebdomadaire de LOTO KADOO.

Le vendredi précédent, ce sont surtout des lots de moins de 1.000 000 F CFA qui ont été remportés par la majorité des parieurs sur toute l'étendue du territoire togolais.

Néanmoins, à Dapaong, il est enregistré sur le point de vente 10101 un gagnant d'un lot de 1.000 000 F CFA.

Après le grand tirage régional du 29 juillet 2016, des gros lots restent encore à gagner au grattage et au tirage avec les tickets de la TCE 2016. Au grattage, vous pouvez gagner jusqu'à 500.000 FCFA.

Au tirage des gros lots sont encore à enlever :

- Pour la série K un lot de 1.500.000 F CFA.

- Pour la série Y un lot de 1.500.000 F CFA et un lot de 1.000.000 F CFA.

Alors n'hésitez pas ! Tentez votre chance en achetant à 200 F CFA vos tickets de la TCE 2016 dans les points de vente habituels (agences, postes de jeux sur ordinateur et auprès des vendeurs ambulants).

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°422 de LOTO KADOO du 20 Janvier 2017

Numéro de base

Numéros bonus

07 64 89 39 28 30 71

TIMONEY

Transfert d'argent

Achat

Paieiment

Gérez tout via votre mobile !

✓ Simple ✓ Rapide ✓ Sécurisé

Souscription au service
gratuite

La banque émettrice

BTCE

Pour y
accéder,
composez

***145#**



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 et ISO 14001

